

I ACCOMPAGNEMENT

« Le droit d'asile est méconnu »

Depuis 2012, Thierry Bockstael dirige le centre d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile (Cada), qui accompagne les résidents dans leurs démarches

I Quel est le rôle du Cada ?

La mission du centre est de recevoir et d'accompagner les demandeurs d'asile pendant toute la durée que prend leur demande. Cela peut être très variable en fonction des cas : de deux mois à deux ans, pour les plus longues. Sept personnes travaillent ici. Notre mission est de prendre en charge l'attente des demandeurs d'asile. Ils n'ont pas le droit de travailler et n'ont pas non plus le droit à une formation professionnelle tant qu'ils n'ont pas le statut de réfugiés. L'équipe accompagne les demandeurs dans leur procédure. C'est pour cela que les intervenants ici sont des travailleurs sociaux, mais aussi des juristes pour bien répondre aux exigences de la demande d'asile.

I Comment accueillez-vous les demandeurs d'asile ?

C'est la préfecture qui donne accès à un Cada. Nous avons beaucoup de gens qui font des demandes à Calais, mais aussi des gens d'autres régions. Un demandeur d'asile qui se présente en préfecture de Paris peut très bien être placé chez nous. Nous hébergeons les demandeurs en logements collectifs pour les hommes uniquement ou en logements privés pour les femmes et les familles. Nous accompagnons aussi les demandeurs dans la scolarisation de leurs enfants et pour leur accès à la santé.

I Si vos résidents ne peuvent pas travailler ou prétendre à une for-



Thierry Bockstael est le responsable du centre d'accueil depuis 2012.

mation, comment s'occupent-ils la journée ?

C'est justement notre tâche de gérer cette attente. Souvent, il y a déjà beaucoup à faire. Ce sont des gens qui ont en commun des situations difficiles. Ce sont des choses qu'il faut prendre en charge. Essayer de réparer leur situation et de la préparer par rapport à leur vécu. Nous devons aussi préparer leur insertion dans la société. Nous organisons des activités socioculturelles pour qu'ils ne restent pas isolés et qu'ils se fa-

miliarisent avec notre société. Il faut faire en sorte que lorsqu'une personne ressort du Cada, elle ne se dise pas qu'elle a perdu son temps.

I Actuellement une réforme du droit d'asile est en projet. À quoi va-t-elle servir ?

On est en plein dans la réforme en effet. C'est une réforme nécessaire pour modifier l'organisation des Cada. Il y a un constat partagé : il y a une insuffisance de places. On retrouve des demandeurs dans des centres d'hébergements d'urgence

alors qu'ils ne devraient pas y être. La réforme vise aussi à réduire les délais d'examen. L'État voudrait qu'une demande dure en moyenne neuf mois désormais. Bien sûr, il faut aussi augmenter le nombre de places.

I Les centres d'hébergement ne sont pas adaptés aux demandeurs ?

Non. Enfin, heureusement qu'ils sont là, c'est une évidence, mais il faut avoir la capacité d'accueil pour les demandeurs. La connaissance

des langues par exemple, il faut que les gens soient pris en charge dans des structures adaptées et les ac-

« La difficulté principale, c'est d'abord l'exil qu'ils ont connu. »

cueils d'urgence n'ont pas cette vocation.

I Quelles sont vos plus grandes difficultés aujourd'hui ?

La plus grande ? Je pense que c'est l'ignorance des Cada. Le droit d'asile est méconnu en France. Les gens font souvent l'amalgame entre migrants et demandeurs d'asile. En général, ils ne connaissent pas notre structure. Pour les demandeurs, la difficulté principale, c'est d'abord l'exil qu'ils ont connu. C'est souvent un traumatisme important. La seconde difficulté pour eux c'est de retrouver le statut qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Il y a déjà eu certains demandeurs qui étaient journalistes ou policiers et qui, en arrivant ici, perdent leurs statuts.

I Vous êtes actuellement en travaux pour quelle raison ?

Nous allons agrandir le centre de 60 à 80 places. Et nous mettons aussi aux normes les étages du bâtiment. On devrait pouvoir déjà mieux travailler après les travaux.

PROPOS RECUEILLIS
PAR LUCAS BELLÉ

Comment accède-t-on au Cada ?

Pour avoir une place en Cada, la route peut parfois être longue. Pour pouvoir bénéficier de l'accueil et de l'hébergement, il faut d'abord se présenter en préfecture et y faire une demande d'asile. Pour le Pas-de-Calais, c'est uniquement la sous-préfecture de Calais qui gère ces demandes. La préfecture d'Arras n'est plus compétente en la matière.

Un statut cinquantenaire

Plusieurs critères sont à remplir pour candidater au statut de réfugié, comme la demande de protection sous prétexte que le pays d'origine n'est plus en mesure de la fournir ou les persécutions... Ce statut est régi par la convention de Genève du 28 juillet 1951.

Une fois cette demande déposée, dans la mesure du possible, une place en centre d'accueil est accordée. Pas forcément dans le département où la demande a été faite. Les 25 000 places prévues



Une demande de statut de réfugié peut prendre jusqu'à deux ans.

en France actuellement sont largement utilisées.

Pendant le séjour en Cada, la demande d'asile est examinée par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides). C'est cet organisme qui

donne accès au statut de réfugié. Si ce n'est pas le cas, le demandeur peut faire un recours devant la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) qui statuera définitivement sur la procédure.

L.B.

L'après centre d'accueil

Pendant toute la durée de son séjour en Cada, un demandeur d'asile prépare sa sortie. Une fois le statut de réfugié accordé, l'ex demandeur peut prétendre à un travail et doit aussi assumer seul sa situation (logement, scolarité des enfants...)

À Arras, le Cada travaille avec un certain nombre de partenaires pour assurer une bonne insertion. « Nous travaillons avec un grand nombre d'associations qui permettent de trouver des solutions de sortie à nous, anciens résidents », explique Thierry Bockstael.

Rare sont les retours vers la situation de réfugiés après leur départ de Cada. Selon le responsable du centre, beaucoup d'anciens demandeurs prendraient la route de grandes agglomérations. « Ce n'est pas forcément à Arras qu'ils auront le plus d'opportunités. Beaucoup partent pour Paris

ou les grandes villes de France. Ils ont plus d'occasion de trouver du travail là-bas. »

Une situation difficile

Une possibilité qui se présente généralement facilement pour les hommes, seuls. Pour les familles, en revanche, la tâche est plus compliquée. « C'est difficile pour elles de partir lorsqu'on a fait en sorte de scolariser leurs enfants, par exemple. Et le départ vers d'autres villes a un coût que beaucoup ne peuvent pas supporter », termine le responsable.

Dans le cas où la demande d'asile est rejetée malgré les différents recours (lire ci-contre) un retour au pays d'origine peut être envisagé. Dans ces cas-là, l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) en cofinancement avec l'Union européenne, peut organiser le retour et allouer une aide financière de retour au pays.

L.B.